



Post-bac

Une sélection

vraiment

pas naturelle

87 000 bacheliers n'ont toujours pas d'affectation dans le supérieur pour la rentrée. Par pragmatisme, certains prônent des barrières à l'entrée à la fac, les prérequis. Ce que refusent les syndicats étudiants.

DÉCRYPTAGE

Par
KIM HULLOT-GUIOT

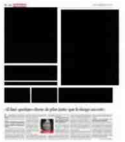
Plus d'un sur dix. C'est le nombre de lycéens qui avaient formulé au moins un vœu pour la rentrée universitaire sur la plateforme Admission post-bac (APB) – qui gère l'attribution des places à la fac et dans certaines prépas, IUT, écoles d'ingénieurs et BTS – et qui se retrouvent sans proposition pour septembre. La ministre de l'Enseignement supérieur, qui dénonce «un énorme gâchis», assure que ces 87 000 ex-lycéens pourront poursuivre leurs études: «Il reste 200 000 places disponibles dans l'enseignement supérieur et cette fois-ci, les étudiants vont avoir à se positionner sur des places dont on sait qu'elles sont libres», a expliqué Frédérique Vidal lundi sur France Inter. Sauf que rien ne garantit que lesdites places, proposées en procédure complémentaire jusqu'au 25 septembre, soient en rapport avec leurs souhaits. Camille, qui vient d'obtenir son bac ES et voulait étudier les sciences de l'éducation ou la psycho, n'a toujours rien: «J'ai re-

gardé ce qu'ils proposaient, il n'y a quasiment que des langues du style tamoul, russe-allemand... Je ne pense pas que ça me donnera quelque chose de satisfaisant. L'an prochain, je passerai sûrement mon permis et j'ai commencé à mettre mon CV à jour pour trouver un travail et voyager ensuite.» Une année quasi-sabbatique avant de reprendre le chemin de la fac, comme en Allemagne ou en Angleterre, où le procédé est fréquent.

SYSTEME ERRATIQUE

La plateforme APB, lancée en 2009 pour remplacer un système d'inscription erratique, fonctionnait plutôt bien. même si, dès le départ, des critiques sur sa complexité se sont fait entendre.

En 2010, *Libération* relevait qu'y effectuer des vœux supposait de maîtriser les subtilités des différentes filières universitaires – une observation à nouveau formulée cette année par le médiateur de l'Éducation nationale – et écrivait: «Lancée l'an dernier, elle avait été jugée trop compliquée. Des lycéens ayant fait



une fausse manœuvre ou coché une mauvaise réponse s'étaient retrouvés sans affectation.»

Sept ans plus tard, l'affaire n'est guère plus simple. D'autant que de l'allongement de la durée des études et de la hausse démographique résulte l'arrivée sur les bancs des facs de 40 000 étudiants supplémentaires chaque année. En mai, 320 filières étaient «*en tension*», trop demandées par rapport à leur nombre de places.

Avant de quitter le ministère. Najat Vallaud-Belkacem, bien qu'opposée à son principe, avait entériné via une circulaire le tirage au sort pour départager les candidats répondant aux mêmes critères administratifs (les étudiants résidant près de l'université étaient par exemple prioritaires sur ceux habitant loin). «*On a simplement voulu remédier à une situation juridique instable et sécuriser la rentrée. On savait que, sinon, les tribunaux administratifs auraient imposé aux universités de réintégrer les étudiants*», a expliqué son entourage. Il n'empêche: chez les bacheliers, le sentiment d'injustice est fort. Dans la presse fleurissent des titres peu flatteurs: «*Manche: il a 18,34 de moyenne au bac mais est recalé à la fac*» (la Manche libre), «*Sans affectation sur APB, je songe à quitter la France*» (les Echos), «*Entrée à l'université: le casse-tête de l'été*» (le Monde)...

ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES

Face à cette situation, plusieurs options: augmenter le nombre de places dans les facs, ce qui suppose des moyens humains et matériels peu compatibles avec les économies budgétaires, ou sélectionner les étudiants. Ce que le code de l'éducation interdit formellement: «*Les dispositions relatives à la répartition entre les établissements et les formations excluent toute sélection*», dispose l'article L.612-3. Lundi après-midi, la ministre de l'Enseignement supérieur a ouvert une concertation avec les acteurs concernés. Du côté des étudiants, le principe de la sélection ne devrait pas plus passer (voir ci-dessous) qu'à l'hiver 1986, où un projet de loi porté par le ministre Devaquet avait provoqué des manifestations monstres.

Dans son programme, Emmanuel Macron proposait plutôt l'instauration de prérequis, une sélection qui ne dit pas son nom, puisqu'il s'agit d'identifier pour chaque filière les acquis nécessaires pour bien suivre. Cela reviendrait à mettre des barrières à l'entrée de certains cursus, même si sur le papier, le procédé devrait être «*non coercitif*». «*La sélection sur prérequis, adossée à une réflexion sur les méthodes d'enseignement, permettrait de valoriser l'université sans porter atteinte au droit des bacheliers de s'inscrire dans une formation de l'enseignement supérieur: pour ceux qui n'auraient pas été retenus dans la formation de leur choix, les universités devraient les accueillir en année de sas, comportant des enseignements généralistes dont la réussite conditionnerait l'accès en licence l'année universitaire suivante*», écrivait fin juin dans nos pages le professeur de droit public Paul Cassia.

Mais plus que la sélection, c'est sur la néces-

sité de renforcer l'orientation que s'accordent étudiants et présidents d'université. Afin d'éviter, par exemple, que des profils littéraires ne débarquent en filière psycho sans savoir qu'on y fait beaucoup de maths. «*On doit travailler de très près avec les équipes du secondaire, pour que le fossé soit moins grand entre le secondaire et le supérieur*», estime ainsi Fabienne Blaise, présidente de l'université Lille-III et vice-présidente de la Conférence des présidents d'université (voir ci-dessous). Là non plus, rien ne se fera sans moyens. ◆



Lors d'une grève à l'UFR de psycho de l'université Jean-Jaurès, à Toulouse en 2016.
PHOTO MATTHIEU BONICEL HANLUÇAS